



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2025

DELIBERATION N° 2025/23

### AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE RECHERCHER LES FINANCEMENTS NECESSAIRES A LA REALISATION DES TRAVAUX DE SECURISATION DE LA COUR DE L'ECOLE DU PRUNO

Date de la convocation :  
**Mardi 1<sup>er</sup> avril 2025**

Nombre de membres  
composant l'Assemblée : **23**

Nombre de conseillers  
en exercice : **22**

Nombre de membres  
présents : **15**

Nombre de votants : **15**

Quorum : **12**

Secrétaire de séance :  
**M. GONZALEZ**

#### EXPOSE

Le **mardi 8 avril 2025 à 18 heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de Monsieur Etienne FERRANDI, Maire, en salle polyvalente du **pôle socioculturel de Trova**, l'organisation matérielle de la Salle du Conseil Municipal ne permettant actuellement pas la tenue de réunions d'Assemblée.

**ETAIENT PRESENTS** : M. FERRANDI, Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, Mme POGGI, M. BONARDI, Mme ROMANI, M. MERY, *adjoints au Maire*, M. ALESANDRI, Mme AVOLIO, Mme CASALONGA-MARI, M. DEFENDINI, Mme FONTAINE, M. GONZALEZ, Mme MINVIELLE, M. MORETTI, *conseillers municipaux*.

**ETAIENT REPRESENTES** :

**ETAIENT ABSENTS** : Mme CASASOPRANA, Mme FERRANDO, M. GUITERA, M. MEZZACQUI, M. PERALDI, Mme PIETRI, Mme VALENTI, *conseillers municipaux*

La commune souhaite mener à bien, en 2025, les travaux de sécurisation de la cour de l'école du Pruno.

Ces travaux sont justifiés par un besoin de sécurisation de la cour de l'école lié à la présence d'usure structurelle des ouvrages de génie civil, en réalisant plusieurs murs de soutènement de part et d'autre du bâtiment ainsi que le remplacement du revêtement de la cour de l'école primaire.

Dans ce cadre, des devis ont été sollicités en vue de :

- AMO (2 610€)
- MOE (16 982€)
- Travaux de sécurisation (194 523€)

permettant d'estimer le coût total de l'opération à 214 115 € HT, sachant qu'il devra être procédé à une consultation.

Ces travaux pourraient être réalisés entre le 1<sup>er</sup> septembre 2025 et le 27 février 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à rechercher les financements nécessaires auprès de l'Etat et de la Collectivité de Corse, sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :



FINANCEUR	TAUX D'INTERVENTION %	MONTANT DE LA PARTICIPATION € HT
Etat	60	128 469.00
Collectivité de Corse	20	42 823.00
Part communale	20	42 823.00

## DECISION

**Sur exposé de Jean-Paul BONARDI,**

**Le Conseil Municipal**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les devis présentés ;

**Considérant** la nécessité de réaliser les travaux de sécurisation de la cour de l'école lié à la présence d'usure structurelle des ouvrages de génie civil, par la réalisation de plusieurs murs de soutènement de part et d'autre du bâtiment ainsi que le remplacement du revêtement de la cours de l'école primaire ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à rechercher les financements nécessaires à la réalisation des travaux de sécurisation de la cour de l'école du Pruno auprès de l'Etat et de la Collectivité de Corse ;

**VALIDE** le coût total estimatif à 214 115 € HT tel que figurant dans le tableau ci-dessus ;

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, à réception des arrêtés attributifs de subvention ;

**DIT** que la part restant non subventionnée sera à la charge de la commune.

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Mairie.

Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus  
(au registre suivent les signatures)

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,  
Etienne FERRANDI**